



# CAPL n°2

## 7 juillet 2017

### compte-rendu des élu-e-s CGT

#### Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

Cette CAP locale se tient dans une situation particulière, En effet, le nouveau gouvernement s'apprête à remettre en cause le code du Travail par ordonnances avant fin septembre.

Nous le savons, s'en prendre aux salariés du privé et leur code du travail annonce pour demain une offensive destructrice à l'encontre de notre statut de la fonction publique. De plus ce gouvernement a annoncé la suppression de 120 000 emplois dans la fonction publique avec toutes les conséquences que cela entraînera pour les services.

Par ailleurs, le report d'un an du Prélèvement à la Source n'est pas pour nous rassurer. La CGT rappelle son opposition à cette réforme qui consiste à privatiser le recouvrement des impôts, et dans le même temps va permettre au patronat de spéculer avec l'argent des contribuables. Plutôt que d'augmenter le point d'indice, le gouvernement Macron veut baisser les cotisations salariales et augmenter la CSG.

Qui peut croire que notre Sécurité Sociale pourra continuer à exister sans cotisations ?

Dans ce cadre-là, la CGT comme vous le savez sera auprès des travailleurs (es) des secteurs public et privé afin de défendre leurs revendications et obtenir satisfaction.

Au cours de notre CAP nous aborderons :

- La modification du règlement intérieur.

Vous proposez de ne plus prendre en charge les frais de déplacement pour les suppléants n'ayant pas de voix délibérative.

Vous voulez faire appliquer ce que la Direction Générale a décidé de repousser d'un an pour les CAP nationales. Cela remet en cause le paritarisme et le dialogue social au sein de notre administration.

- Le projet d'affectation au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

En préambule, nous tenons à remercier nos collègues de la Direction qui ont établi le projet de mouvement, car nous savons que pour eux, comme pour l'ensemble des services, la situation est de plus en plus difficile.

Ce projet d'affectation s'inscrit dans le cadre des 1 800 suppressions d'emplois décidées en décembre dernier.

Après ce mouvement, il y aura 17,5 vacances d'emplois B.

Le document qui vous a été remis en début de CAPL n°3 le 26 juin illustre la situation devenue insupportable dans les services. En effet, dans celui-ci, nos collègues du Centre des Finances Publiques de Redon vous ont décrit la situation catastrophique dans laquelle ils vivent. Cette situation intenable est celle que vivent l'ensemble des agents des services. Même si le solde du mouvement de mutation est positif, celui-ci se situe dans un cadre de précarisation des agents avec de plus en plus de collègues ALD et d'emplois vacants.

Nous notons que les affectations de plus en plus nombreuses sous statuts ALD ou détachement rendent quasiment illisibles les mouvements de mutations ainsi que la situation réelle des postes et services.

Les agents de la DRFIP 35 n'y comprennent plus RIEN et se posent d'autant plus des questions quant à l'avenir de leurs missions et du service public en général.

Pour ce qui est des représentants des personnels que nous sommes et d'autant plus compte-tenu du temps restreint qui sera désormais accordé pour les préparations, nous avons le sentiment que l'administration nie de plus en plus notre rôle d'élus des personnels.

Nous souhaiterions qu'à l'issue des CAP des mutations un bilan des demandes non satisfaites nous soit transmis et

ensuite diffusé à tous les agents.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre le projet de modification du règlement intérieur et contre le projet d'affectation des agents au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Enfin, nous profitons de cette déclaration pour dénoncer avec force votre convocation d'un CTL le 20 juillet, en plein milieu des congés d'été, alors qu'une grande partie des élus sera en congés, et pour donner un avis sur votre projet de destruction du réseau, avec la fermeture de 4 trésoreries de proximité (Retiers, Chateaufort, CHGR et Allaire dans le Morbihan) et la perte de missions pour 2 autres (Antrain et Janzé). Déjà pour le CTL précédent, vous avez refusé de tenir compte de nos contraintes et de le fixer à une date convenant aux élus. Vous prétextiez à l'époque que le calendrier ne le permettait pas, en raison de la période des congés. Ce CTL s'est donc tenu sans les élus CGT. Et le jour même, vous nous convoquez pour un nouveau CTL encore plus tard !

Nous sommes loin des déclarations du directeur à son arrivée en janvier, ses promesses d'un dialogue social respectueux et apaisé... La CGT constate qu'au contraire se met en place un mépris institutionnalisé des élus du personnel et des instances.

À vous de nous montrer aujourd'hui que ce constat ne s'appliquera pas également aux CAP, en tenant compte de nos interventions pour donner satisfaction aux demandes légitimes des agents que nous représentons.

## **Le compte-rendu des élu-e-s CGT**

Après lecture des déclarations liminaires, le président (M. MILLE, chef du PPR) a répondu sur les sujets concernant le niveau départemental. Sur le CTL en plein du mois de l'été : c'est une décision de la DG qui impose de remonter les dossiers de restructuration à Bercy pour le 15 août. La date du 20 juillet a été fixée en accord avec les représentants des autres organisations syndicales.

**Modification du règlement intérieur des CAPL :** la CGT, comme les autres syndicats, a voté contre le nouveau règlement intérieur des CAPL qui va réduire les moyens des représentants des personnels et ainsi la défense des agents.

Évaluation professionnelle : il n'y a eu aucun recours en CAPL pour les B cette année. Compte-tenu de la suppression des mois d'avancement, les collègues renoncent. Pour la CGT, il faut continuer à être attentif à son évaluation et à faire des recours, sur le profil croix et les appréciations, qui restent au dossier et ont une incidence sur les carrières.

### **Mouvement de mutations-affectations du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :**

En préalable, la direction a évoqué le contexte particulier des services à compétence nationale (CER, TCA, etc.) pour lesquels le niveau des emplois est décidé par la DG. Pour le CER, compte tenu de cette situation, 2 emplois B sont gelés et ne seront pas pourvus alors que des collègues les demandent.

De nombreux dossiers de collègues souhaitant changer d'affectation ont été évoqués en séance. La direction a apporté une réponse négative dans la plupart des cas, sauf pour deux collègues défendues par la CGT pour lesquelles la décision est reportée à lundi, après avis du pôle métier. Cela ne peut qu'inciter les agents à ne pas rester isolés et à confier la défense de leur dossier à la CGT.

Au cours de cette CAPL, d'autres sujets ont été évoqués :

- le futur déménagement de la trésorerie Ille-et-Vilaine amandes vers la cité : nous avons dénoncé que les agents n'aient été informés que tardivement, les empêchant de s'inscrire dans le mouvement de mutation,
- le parking Magenta : des modifications vont intervenir, avec moins de places de stationnement. La direction réfléchit à des critères de répartition de ces places,
- l'accueil Magenta : compte tenu du projet de nouvelle organisation, reposant sur plus de participation des SIP, la direction anticipe en laissant des vacances d'emplois à l'accueil et en affectant en surnombre dans les SIP, la régularisation se fera en décembre à l'occasion de « l'exercice emplois »,
- la situation de certains postes ou services qui vont connaître un niveau très élevé de vacances après ce mouvement. Pour certains, l'équipe de renfort sera présente en continu.

### **Les élu-e-s CGT**

**Martine LEBEHOT – Nathalie RIBREAU - Rodolphe MAHEVO – Christophe ROUSSEL – Hervé COUVERT**